



PROCES VERBAL DE SEANCE



CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 09 AVRIL 2019 – 18H30

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Fabienne VITRICE, Maire**. Elle procède à l'appel nominal des élus.

PRESENTS

Mmes et Mrs VITRICE, NIVERT, BLASY, DOLAGBENU, DEGEILH, PIGATTO, SARRAZIN, RICHARD, PELISSIER, DIES, ABELLA, CASTA, ROHRBACHER, JUHEL, CAZANAVE, FIERLEJ, JUMEL, TOUNTEVICH, OUSTRIC, VAUVILLIER.

PROCURATIONS

M. SARICA procuration à Mme VITRICE,
M. CAILLARD procuration à Mme BLASY,
Mme MONFRAIX procuration à M. VAUVILLIER,
Mme COURET procuration à Mme DEGEILH.

ABSENTS

Mme TRIAES, Mrs THOULOUSE, PANAVILLE.

SECRETAIRE

Mme JUHEL

ORDRE DU JOUR

Finances et fiscalité locales :

- 1- Affectation des résultats de l'exercice 2018,
- 2- Vote des taux d'imposition pour l'année 2019,
- 3- Vote du budget primitif 2019.

Questions diverses.

Date de la convocation : 03 avril 2019

Date d'affichage : 16 avril 2019

Nombre de membres du conseil municipal: 27

Transmission en sous-préfecture : 11/04/2019

En exercice : 27

Présents : 20 + 04 procurations

Votants : 24

La réunion a débuté à 18 heures 30, Madame le Maire ouvre la séance.

Mme le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations. Elle propose au Conseil Municipal de désigner Mme Juhel en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Madame le Maire soumet au vote le **procès-verbal de la séance du 21 mars 2019.**

Résultat du vote :

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

En introduction de la réunion, Mme le Maire souhaite rappeler que le travail mené sur les finances communales depuis 2016 a permis de diminuer de près de 4% les dépenses de fonctionnement en 2016 et 2017. Elle souligne qu'inévitablement l'actualisation des coûts, l'inflation, les nouvelles obligations réglementaires, ainsi que les nouveaux besoins viennent augmenter les postes de dépenses, qu'avec une évolution de plus de 5 % en 2018, le niveau de dépenses de fonctionnement s'est rétabli à celui de 2016. Toutefois, le résultat global reste excellent et permet de dégager un autofinancement important permettant la réalisation des projets d'investissement 2019.

Elle précise qu'en 2019, l'exécution budgétaire est encore soumise à plusieurs contraintes qui conduiront à une hausse des charges générales de fonctionnement quasi équivalente à 2018 et à laquelle s'ajouteront les coûts de personnel qui viendront rattraper la faible évolution de 2018 et intégrer l'évolution prévisionnelle de 2019. A l'inverse des dépenses de fonctionnement, les intérêts des emprunts diminuent de près de 6% en 2019. La contractualisation de l'emprunt de 500 000€ en 2017, période de taux très bas, a eu un impact très faible.

Mme le Maire rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les principales évolutions attendues dans le cadre de l'exécution 2019 ont été exposées et que le budget équilibré pour 2019, présenté au vote de ce soir, couvre l'ensemble de ses dépenses tout en préservant un autofinancement des investissements prévus à hauteur de 80% sans augmentation des taux d'imposition.

Les dépenses d'équipements à hauteur de 1 822 000€ concernent à 45% des aménagements urbains.

Avec l'autofinancement important généré ces dernières années et un recours à l'emprunt très faible, l'extinction de la dette communale se poursuit. Le montant du capital en raison de l'emprunt reste assez stable en 2019 mais dès 2020, la diminution se poursuivra à un rythme avoisinant les 10% par an sur les trois prochaines années.

Mme le Maire conclue en rappelant que la gestion municipale de ces dernières années a permis d'établir une situation financière de la commune très saine. Dans la continuité des exercices précédents, la municipalité s'appliquera à effectuer un suivi rigoureux de ses finances pour assurer aux habitants un service le plus efficient possible et un niveau d'équipement adéquat tout en maintenant sa stabilité financière.

1- Affectation des résultats de l'exercice 2018/Budget principal :

Mme le Maire donne la parole à M. Pigatto, Adjoint aux Finances, qui rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2018, soit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE	446 594,95	1 609 065,75

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

800 000,00 € à l'article 1068 (Réserves) du B.P. 2019,

809 065,75 € à l'article 002 (Excédent reporté) du B.P. 2019.

VOTE	POUR	23
	CONTRE	00
	Abstentions	01 : C. Tountevich

2- Vote des taux d'imposition pour l'année 2019 :

Mme le Maire donne la parole à M. Pigatto, Adjoint aux Finances, qui rappelle les décisions de la Commission Finances ainsi que les orientations du débat budgétaire. Compte tenu de l'évolution des bases de 2,2% en 2019 et au vu des résultats de 2018 permettant l'autofinancement des investissements à hauteur de 80%, il est proposé **de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.**

Il présente les produits générés :

TAXES	Bases 2019	TAUX	Produits
HABITATION	6 750 000	16,88%	1 139 400 €
FONCIER BATI	4 694 000	23,95%	1 124 213 €
FONCIER NON BATI	41 000	123,14%	50 487 €
TOTAL			2 314 100 €

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

3- Vote du budget primitif 2019 :

Mme le Maire propose de voter en premier lieu les subventions aux associations, dont le montant a été fixé conformément au travail mené par la Commission « Associations » :

ASSOCIATIONS DE FONTENILLES	SUBVENTIONS 2019	ASSOCIATIONS DE FONTENILLES	SUBVENTIONS 2019
SCOLAIRE	annuelle	LOISIRS/CULTURE	
APE écoles	250,00 €	Aéromodélisme	300,00 €
ASAB LAGE	120,00 €	Amicale du 3ème âge (Orchidée)	750,00 €
ASSOS sport du collège	180,00 €	Arts et Loisirs (dessin-peinture)	300,00 €
Aso sport lycée	150,00 €	Font Easy Créative	250,00 €
Coop collège	500,00 €	Jazz Danse	400,00 €
Coop scol Génibrat	4 661,00 €	La Cahûte du Mélomane	300,00 €
Coop scol la fontaine Elem	3 500,00 €	Les chasseurs ACCA	250,00 €
Coop scol la fontaine Mater	2 000,00 €	Les pêcheurs APPMA	450,00 €
FCPE collège	183,00 €	LouFoc	750,00 €
Coop lycée	250,00 €	Rail miniature	250,00 €
TOTAL SCOLAIRE	11 794,00 €	Son Do Ré	200,00 €
SPORTIVES		Troc de connaissances	250,00 €
Badminton	550,00 €	TOTAL LOISIRS/CULTURE	4 450,00 €
Courir à Fontenilles	500,00 €	HUMANITAIRES/AUTRES	
Fontenilles football club	3 500,00 €	AMAP	300,00 €
Fontenilles Gym	650,00 €	Amicale sapeurs pompiers	150,00 €
Fontenilles VTT	180,00 €	Amicale St Lys radio	150,00 €
Handball	300,00 €	FNACA	200,00 €
Judo club	1 000,00 €	Les ptits Loups	300,00 €
Karaté club Shukukaï	500,00 €	Pour les enfants fontenillois	220,00 €
La boule fontenilloise	400,00 €	TOTAL HUMANITAIRES/AUTRES	1 320,00 €
Les gambettes (basket)	150,00 €	TOTAL	31 234,00 €
Les sportifs volontaires	150,00 €		
Taekwondo club	790,00 €		
Tennis club	950,00 €		
Twirling bâtons	550,00 €		
US rugby canton St Lys	3 500,00 €		
TOTAL SPORTIVES	13 670,00 €		

M. Jumel regrette que le montant des subventions accordées en 2018 ne soit pas mentionné afin de pouvoir opérer un comparatif et constater le travail d'analyse réalisé par la Commission Associations.

M. Dolagbenu explique que les montants sont quasiment identiques à ceux de 2018. Les changements importants concernent l'US rugby canton St-Lys qui bénéficie de 400 € supplémentaires en raison de son passage en division d'honneur et de l'augmentation du nombre de licenciés.

Par ailleurs, l'association Judo club est financée par la commune une année sur deux en alternance avec la commune de Léguevin.

M. Jumel rappelle que des associations n'avaient pas retourné le dossier en janvier, et souhaiterait savoir où en sont leur demande.

M. Dolagbenu explique qu'en effet des associations n'ont pas souhaité bénéficier de subvention : Comité des Fêtes, Shiatsu, Happy English, Le rucher et Musica'Font.

M. Vauvillier demande confirmation que l'Orchidée et l'amicale du 3^{ème} âge sont bien la même association. Mme le Maire confirme.

M. Vauvillier demande pourquoi l'association APE IFF n'a pas de subvention.

Mme le Maire dit qu'il s'agit d'une association de parents d'élèves indépendants du collège qui n'a pas sollicité de subvention.

Mme le Maire fait procéder au vote pour les subventions aux associations :

VOTE	POUR	22
	CONTRE	00
	Abstentions	01 : C. Tountevich

Mme Sarrazin membre du bureau d'une association n'a pas participé au vote.

M. Tountevich dit s'abstenir car même si le montant global n'évolue pas, il n'a pas eu connaissance de l'évolution des subventions par association entre 2018 et 2019.

Mme le Maire répond que cela a été exposé en Commission Finances à laquelle il n'était pas présent. De plus, les subventions étaient dans le Compte administratif 2018. Elle précise qu'il aurait dû réclamer ce comparatif avant la réunion de ce soir afin qu'il lui soit communiqué.

Ensuite M. Pigatto, Adjoint aux Finances, rappelle que chaque élu a été destinataire des différents projets de budgets. Il propose un vote par section, que l'assemblée valide.

Il présente la section de Fonctionnement :

5 863 918,07 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement :

Chap	Objet	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 396 615,00
012	Charges de personnel	2 642 500,00
014	Atténuations de produits	230 300,00
022	Total dépenses imprévues	361 153,49
023	Virement section d'Investissement	415 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	260 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	324 234,00
66	Charges financières	162 615,58
67	Charges exceptionnelles	71 500,00
	TOTAL DES DEPENSES	5 863 918,07

VOTE	POUR	21
	CONTRE	02 : T. Monfraix, G. Vauvillier,
	Abstentions	01 : C. Tountevich

Chap	Objet	BP 2019
002	Résultat reporté	809 065,75
013	Atténuation de charges	90 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	47 794,32
70	Produits des services	462 600,00
73	Impôts et taxes	3 192 958,00
74	Dotations et participations	1 245 000,00
75	Autres produits de gestion courante	16 500,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL DES RECETTES	5 863 918,07

VOTE		
	POUR	21
	CONTRE	02 : T. Monfraix, G. Vauvillier,
	Abstentions	01 : C. Tountevich

M. Pigatto rappelle les investissements projetés pour 2019, conformément au DOB :

Dépenses d'équipements		
Thème	Objets	Total
Bâtiments divers		205 000
	Acquisition mobilière	95 000
	Travaux CTM Génibrat	100 000
	Travaux divers bâtiments	10 000
Cadre de vie -		36 500
	Accessibilité sécurité ERP	20 000
	Aménagement extérieur	6 500
	Travaux en régie	10 000
Centre Bourg		810 000
	Travaux centre bourg	810 000
Equipements Divers		58 000
	Défense incendie	21 000
	Matériel CTM	20 000
	Matériel divers mobilier	5 000
	Renouvellement parc informatique	12 000
Equipements sportifs et culturels		189 940
	Matériel - équipement - mobilier	8 600
	Travaux bâtiments	32 340
	Travaux club house	28 000
	Travaux locaux CTM village	50 000
	Travaux plaine de Sports	500
	Travaux terrain de foot	70 500
Scolaire		291 000
	Etude travaux ALSH	40 000
	Informatique Génibrat	10 000
	Informatique la fontaine	6 000
	Matériel cantine et entretien	12 500
	Travaux ALSH	145 000
	Travaux divers écoles	17 500
	Travaux extension la fontaine	25 000
	Travaux la fontaine	35 000
Voiries - Réseaux		232 000
	Etudes voirie	10 000
	Réseaux	20 000
	Travaux de voirie divers	145 000
	Travaux RD68	57 000
Total général		1 822 440

M. Pigatto présente la section d'Investissement :

Dépenses :

	Chapitre	BP 2019
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	134 758,07
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 794,32
041	Opérations patrimoniales	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	532 500,00
20	Immobilisations incorporelles	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	233 600,00
23	Immobilisations en cours	1 546 840,00
45811	Opération pour compte de tiers	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 504 492,39

VOTE	POUR	20
	CONTRE	02 : T. Monfraix, G. Vauvillier
	Abstentions	02 : C. Jumel, C. Tountevich

Recettes :

Article	Objet	BP 2019
010	Stocks	
13	Subventions d'investissement	410 000,00
20	Immobilisations corporelles sauf 204	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	410 000,00
10	Dotations fonds divers réserves	972 897,44
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Compte de liaison	
024	Produits des cessions	
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	972 897,44
	TOTAL OP° pour cpte de tiers	0,00
021	Virement de la section de Fonctionnement	415 000,00
040	Opérations d'ordre entre section (6-7)	260 000,00
041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	675 000,00
	Reste à réaliser	
001	Résultat reporté	446 594,95
	TOTAL DES RECETTES	2 504 492,39

VOTE	POUR	21
	CONTRE	02 : T. Monfraix, G. Vauvillier
	Abstentions	01 : C. Tountevich

Mme le Maire remercie les élus qui ont participé aux différentes commissions et à l'élaboration de ce budget 2019, budget particulier, puisque dernier du mandat. Elle remercie également les services municipaux, et en particulier, Mme Lesné, Directrice Générale des Services, pour son implication et son sérieux lors de la préparation budgétaire.

Informations au Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-23 du CGCT :

Dépenses	FOURNISSEUR	MONTANT TTC
Réalisation travaux accessibilité	LMP	4 701,38
Aménagement Centre technique	MERIAL	2 038,74
Entretien matériel Espaces verts	GILIBERT	2 493,26
Entretien outillages services techniques	POLE VERT	3 092,80
Maintenance Panneau lumineux	LUMIPLAN	4 176,00
Fournitures fertilisant stade	GAZONS DE FRANCE	2 697,64

Questions diverses :

Questions posées par Mme Monfraix :

- Au BP 2019 il est prévu 185 000 € pour la rénovation du centre de loisirs peut-on avoir les détails de la rénovation ?

Les travaux concernent la réfection des deux bâtiments modulaires existants de 374 m² comprenant :

- L'étanchéité de la toiture,
- Le remplacement des menuiseries extérieures,
- La peinture des murs intérieurs,
- La réfection et la peinture des murs extérieurs,
- Le remplacement du sol et des faux plafonds,
- Le remplacement de radiateurs chauffage/ventilation,
- La réfection et le remplacement des sanitaires enfants.

-Au BP 2019 «Aménagement local vétérinaire» la somme de 95 000 € est prévue pour quoi exactement ?

Ce montant concerne l'acquisition et les frais annexes qui constituent la première phase du projet.

- Au BP 2019 « Création Maison Commune centre du village » la somme prévue est de 50 000 €, peut-on connaître le projet en détail, une construction neuve ou bien une réhabilitation d'un bâtiment ?

Le projet prévoit une construction neuve à la place des actuels ateliers municipaux au centre du village.

Le montant inscrit au budget concerne les études et la réalisation du dossier de permis de construire nécessaire aux demandes de subvention.

- pourquoi une augmentation de 400€ pour l'association Rugby canton ouest 31 ?

Mr Dolagbenu a répondu à cette question lors du vote des subventions du budget 2019.

- l'association Orchidée remplace l'association amicale du 3eme Age ou bien est-ce la même ?

Mme le Maire a répondu à ces questions en début de réunion lors du vote des subventions.

La séance est levée à 18h58

***La secrétaire de séance,
T. JUHEL***

***Mme le Maire,
Fabienne VITRICE***